

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 23 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 Mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - DOMINGIE Noël - HO THAM KOUIE Sandra -- ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés RAMALHO Irène –

Convocation du 17/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07

OBJET: Rapport C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport de la C.L.E.C.T. dont l'objet est d'établir les Attributions de Compensation (AC) 2018 qui ont été présentées au conseil communautaire du 27 février 2018.

Conformément à l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, les communes sont tenues de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T.

AC Prévisionnelles 2018 – commune de Biron -

AC 2017	SDIS 2017	AC 2018
297	5 433	5 730

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la C.L.E.C.T. présentant les Attributions de Compensations (AC) 2018.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 24/05/2018
 Le Maire
 Bruno DESMAISON

